

## PROGRAMME DE FORMATION :

### FORMATION INITIALE

## « Agent de Service de Sécurité Incendie » SSIAP 1

### Personnels des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes

(Arrêté du 2 mai 2005, modifié par arrêté du 22 décembre 2008 puis par arrêté du 30 septembre 2010, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et IGH)

#### Outils pédagogiques et techniques :

Salle de formation équipée :

- Cours sur vidéo projecteur
- Supports pédagogiques papier

Documentation spécifique

Matériels spécifiques (liste non exhaustive) :

- Extincteurs, robinet d'incendie armé
- Machine à fumées froides
- SSI
- Moyens de secours
- Moyens mobiles de communication

#### Recyclages :

Tous les 3 ans

#### Stagiaires :

Maximum 15 personnes

#### Public visé :

Tout public

#### Tarif :

Contactez l'agence au 02 43 24 23 33 ou via notre site internet : [sofa-formations.fr](https://sofa-formations.fr)

#### Modalités d'accès

Inscription et financement possible :

- par CPF via Mon Compte Formation  
<https://bit.ly/SSIAP1Initiale>
- par téléphone au 02 43 24 23 33

#### Accessibilité aux personnes handicapées :

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap Hannah LERIVEREND, au 02 43 24 23 33

#### Objectifs pédagogiques :

- Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie, à la prévention dans les ERP ou IGH et à l'entretien des matériels et moyens de secours afin d'être capable d'assurer efficacement la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes
- Préparer le stagiaire au passage et à l'obtention du diplôme SSIAP 1 délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours

#### Prérequis (dispositions de l'article 5 §1 de l'arrêté du 2 mai 2005) :

- Être titulaire de la qualification de secourisme en cours de validité (Carte SST à jour à la date de la formation continue ou PSC1 de moins de 2 ans ou PSE1 à jour de formation continue)
- Avoir satisfait à l'évaluation préalable de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante (*lors d'une ronde et à alerter les secours*)
- Certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois

#### Évaluation des connaissances :

##### Partie théorique : (30 mn)

- QCM de validation des connaissances (30 questions)

##### Partie pratique : (15 mn)

- Ronde avec anomalie et sinistre sous le contrôle d'un jury présidé par le SDIS ou un de ses représentants.

#### Sanction de la formation :

- Diplôme d'agent de sécurité incendie (SSIAP 1) pour les stagiaires ayant assisté à l'ensemble des séquences programmées et ayant réussi l'examen théorique et pratique.

## PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

### « SSIAP 1 Initial »

<b>Public</b>	15 stagiaires maximum	<b>Durée totale indicative</b>	67 heures + Examen
	<b>Séquences</b>		<b>Durée</b>
<b>Agent de sécurité incendie</b>	<p><b>1<sup>ère</sup> partie : Le feu et ses conséquences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le feu</li> <li>○ Comportement au feu</li> </ul> <p><b>2<sup>ème</sup> partie : Sécurité incendie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Principes de classement des établissements</li> <li>○ Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie</li> <li>○ Desserte des bâtiments</li> <li>○ Cloisonnement d'isolation des risques</li> <li>○ Evacuation du public et des occupants</li> <li>○ Désenfumage</li> <li>○ Eclairage de sécurité</li> <li>○ Présentation des différents moyens de secours</li> </ul> <p><b>3<sup>ème</sup> partie : Installations techniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Installations électriques</li> <li>○ Ascenseurs et nacelles</li> <li>○ Installations fixes d'extinction automatique</li> <li>○ Colonnes sèches et humides</li> <li>○ Système de sécurité incendie</li> </ul> <p><b>4<sup>ème</sup> partie : Rôle et missions des agents de sécurité incendie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le service de sécurité</li> <li>○ Présentation des consignes de sécurité et main courante</li> <li>○ Poste de sécurité</li> <li>○ Rondes de sécurité et surveillance des travaux</li> <li>○ Mise en œuvre des moyens d'extinction</li> <li>○ Appel et réception des services publics de secours</li> <li>○ Sensibilisation des occupants</li> </ul> <p><b>5<sup>ème</sup> partie : Concrétisation des acquis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Visites applicatives</li> <li>○ Mises en situation d'intervention</li> </ul>		67 h